

المجمع الصناعي لإسمنت الجزائر



Groupe Industriel des Ciments d'Algérie

GROUPE INDUSTRIEL DES CIMENTS D'ALGERIE

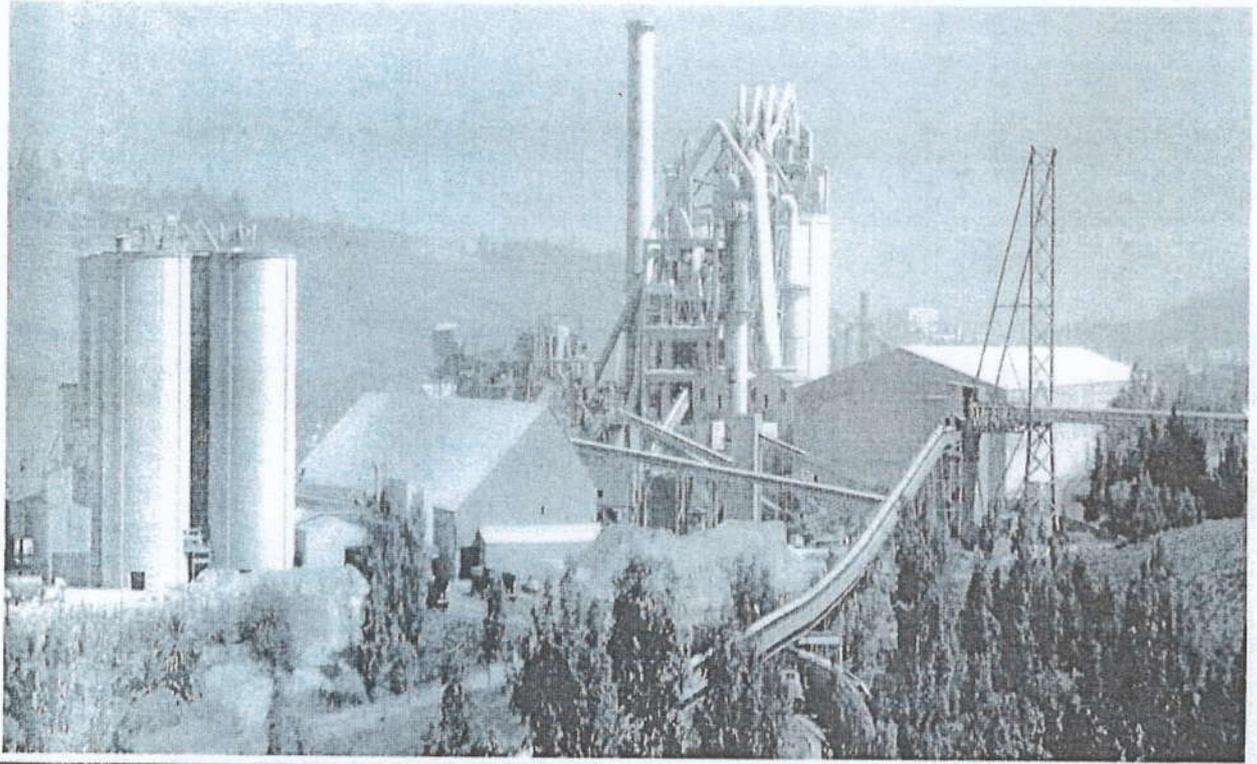
SOCIÉTÉ DES CIMENTS DE HAMMA BOUZIANE
« S.C.H.B. »

ش.ذ.أ. - رأسمالها الإجمالي 2.200.000.000 DA SPA au capital social de:

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT

N° 06 /SCM/SCHB/2021

SOCIÉTÉ DES CIMENTS DE HAMMA BOUZIANE



CAHIER DES CHARGES :
RÉALISATION DES TRAVAUX DE FUMISTERIE DE L'ATELIER
CUISSON DE LA CIMENTERIE HAMMA - BOUZIANE

Société des Ciments de Hamma Bouziane

- SCHB -

Comité AD - HOC

Exercice 2021

<i>Date de parution</i>	21 SEP. 2021
<i>Date limite de dépôt</i>	11 OCT. 2021
<i>Date d'ouverture des plis</i>	11 OCT. 2021

S. C. H. B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Marchés

SOMMAIRE

A/ CLAUSES ADMINISTRATIVES GENERALES

Société des Ciments de Hamma Bouziane

- SCHB -

Comité AD - HOC

- ARTICLE 01 : OBJET
- ARTICLE 02 : MODE DE PASSATION
- ARTICLE 03 : CONDITIONS DE PARTICIPATION
- ARTICLE 04 : ETENDUE DE LA PRESTATION
- ARTICLE 05 : CARACTERISTIQUES DU MARCHÉ
- ARTICLE 06 : OBLIGATIONS DU SOUMISSIONNAIRE
- ARTICLE 07 : OBLIGATIONS DU CLIENT
- ARTICLE 08 : EXIGENCES SANTE, SECURITE ET ENVIRONNEMENT
- ARTICLE 09 : VISITE DES LIEUX
- ARTICLE 10 : GARANTIES
- ARTICLE 11 : RECEPTION PROVISOIRE
- ARTICLE 12 : RECEPTION DEFINITIVE
- ARTICLE 13 : PENALITE DE RETARD
- ARTICLE 14 : MODALITES DE PAIEMENT
- ARTICLE 15 : IMPOTS ET TAXES
- ARTICLE 16 : REGLEMENT DES LITIGES
- ARTICLE 17 : FORCE MAJEURE
- ARTICLE 18 : CONSISTANCE DE LA SOUMISSION
- ARTICLE 19 : RETRAIT DU CAHIER DES CHARGES
- ARTICLE 20 : ECLAIRCISSEMENT AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES
- ARTICLE 21 : DELAIS DE REMISE DES OFFRES ET OUVERTURE DES PLIS
- ARTICLE 22 : DOCUMENTS DE RECEVABILITE
- ARTICLE 23 : CRITERES D'EVALUATION ET DE CHOIX
- ARTICLE 24 : ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES
- ARTICLE 25 : ATTRIBUTION PROVISOIRE
- ARTICLE 26 : POSSIBILITE D'INTRODUIRE DES RECOURS
- ARTICLE 27 : ATTRIBUTION DEFINITIVE DU MARCHÉ

B/ SPECIFICATIONS TECHNIQUES

- 1 CONDITIONS GENERALES
- 2 MOYENS HUMAINS ET MATERIELS
- 3 MODALITES D'INTERVENTION

C/ANNEXES

Bordereau des prix travaux de fumisterie tour préchauffage	Annexe 1
Bordereau des prix travaux de fumisterie four	Annexe 2
Bordereau des prix travaux de fumisterie refroidisseur IKN	Annexe 3
Le modèle de lettre de soumission	Annexe 4
Le modèle de déclaration à souscrire.	Annexe 5
Le modèle de la délégation de pouvoir	Annexe 6
La déclaration de probité	Annexe 7
La fiche d'identification du soumissionnaire	Annexe 8

S. C. H. B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Marchés

A/ CLAUSES ADMINISTRATIVES GENERALES

Société des Ciments de Hamma Bouziane

- SCHB -

Comité AD - HOC

ARTICLE 01 : OBJET

Le présent cahier des charges, a pour objet de définir les termes et les conditions auxquels, le soumissionnaire doit se conformer pour la réalisation des travaux de fumisterie de l'atelier de cuisson de la cimenterie Hamma – Bouziane.

ARTICLE 02 : MODE DE PASSATION.

Le présent cahier des charges est régi par les dispositions du manuel de procédures de passation des marchés en vigueur du Groupe GICA.

Le mode de passation du présent marché est l'Avis d'appel d'offre national restreint.

ARTICLE 03 : CONDITIONS DE PARTICIPATION.

Seules les entreprises spécialisées en fumisterie, conformément aux clauses administratives et techniques définies dans le présent cahier des charges, peuvent participer à cette soumission

ARTICLE 04 : ETENDUE DE LA PRESTATION.

L'étendue de la prestation consiste en l'exécution des travaux de réfection et d'entretien selon les opérations définies dans le cahier des spécifications techniques :

- Décroûtage, démolition, débriquetage, évacuation intérieure et extérieure et nettoyage du four, préchauffeur et refroidisseur.
- Installation d'échafaudages pour la réalisation des travaux au niveau des installations en cas de besoin,
- Manutention des briques, bétons et accessoires (du niveau zéro de l'atelier de cuisson jusqu'aux lieux de mise en œuvre),
- Mise en place d'ancrages (soudure),
- Travaux de pose de briques ou de plaquage,
- Pose d'isolants,
- Réalisation et utilisation de coffrages spécifiques,
- Mise en œuvre des bétons réfractaires suivant différents procédés (coulage, gunitage, etc...),
- Entretien de la tuyère et foyers auxiliaires (démolition béton, soudure picots, montage coffrage et bétonnage),
- Evacuation des emballages intérieure et extérieure.

S. C. H. B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Marchés

Cette liste est donnée à titre indicatif, elle n'est pas limitative. La SCHB se réserve le droit de l'adapter et de l'enrichir en fonction des besoins.

Société des Ciments de Hamma Bouziane

ARTICLE 05 : CARACTERISTIQUES DU MARCHÉ

- SCHB -

Comité AD - HOC

5.1 TYPE :

Le marché à conclure est un marché à commande d'une durée de 12 mois, renouvelable une fois pour une période équivalente dans les mêmes conditions, après accord des deux parties.

5.2 CONTENU :

Le marché précisera principalement les obligations suivantes :

- Le bordereau des prix unitaires suivant modèle joint au cahier des spécifications techniques,
- Les moyens humains à mettre en œuvre,
- Les moyens matériels nécessaires pour cette prestation.

ARTICLE 06 : OBLIGATIONS DU SOUMISSIONNAIRE

Le soumissionnaire mettra en œuvre les méthodes, les moyens matériels et humains les plus appropriés afin d'assurer une prestation conforme aux exigences du cahier des charges.

Il s'engagera notamment à assurer et à respecter les obligations citées ci-après :

- Répondre à toute demande d'intervention du client par tout moyens de communication et ce dans les délais les plus courts,
- Doter à chaque intervention le chantier des moyens nécessaires à la bonne exécution des travaux (personnel en nombre suffisant, matériel adéquat, etc.)
- Désigner officiellement un (des) responsable(s) habilité(s) à prendre des décisions pour la bonne marche des travaux,
- Disposer de matériels spécifiques de démolition, manutention, outillages et appareillages électriques ou pneumatiques (chariot élévateur, mini chargeur, etc.)
- Souscrire toutes les assurances légales,
- Respecter les délais et la qualité des travaux convenus sous peine d'application de pénalités en observant les prescriptions, règles, normes et recommandations s'appliquant à ces prestations et aux conditions de travail de son personnel. ,
- Respecter le règlement intérieur en vigueur du client,
- S'adapter à toutes les modifications des horaires de travail en accord avec le client,

- Respecter les consignes de sécurité et les directives à caractères générales ou spéciales du client,
- Assurer toutes les obligations vis-à-vis de son personnel : rémunération, assurance, tenue de travail et effets de sécurité, transport et restauration.
- Assurer la protection et la préservation du patrimoine du client durant ses interventions.
- Nettoyer le site avant et après l'intervention.

Société des Ciments de Hamma Bouziane

- SCHB -

ARTICLE 07 : OBLIGATIONS DU CLIENT

Comité AD - HOC

- Faciliter au soumissionnaire l'accès aux installations concernées
- Désigner un responsable chargé du suivi des travaux qui sera l'interlocuteur du responsable du soumissionnaire,
- Mettre l'installation à disposition du soumissionnaire dans les délais
- Mettre à la disposition du soumissionnaire les produits réfractaires (briques, bétons et tous les accessoires (tôles de coffrage, ancrage, etc..) au niveau zéro de l'atelier cuisson (tour préchauffage, four, refroidisseur)
- Mettre à la disposition du soumissionnaire toutes les informations nécessaires pour la réalisation des travaux,
- Mettre à la disposition du soumissionnaire le matériel spécifique et les accessoires pour la réalisation des travaux : machine à briqueter,
- Fournir l'énergie électrique l'eau et l'air.

ARTICLE 08 : EXIGENCES SANTE, SECURITE ET ENVIRONNEMENT

Le soumissionnaire doit répondre aux exigences de santé, sécurité et environnement liées à son activité.

1. Respecter les consignes de sécurité dans les sites du client tel que, respect des signalisations, port du gilet et casque de sécurité etc.....
2. Respecter les consignes environnementales ci-après :
 - Entretenir le matériel roulant utilisé dans le site afin d'éviter le rejet des gaz d'échappement, fuites d'huiles, gas-oil et bruit etc.....

ARTICLE 09 : VISITE DES LIEUX.

La visite des lieux par les soumissionnaires, avant toute offre pour examiner et réunir tous les renseignements qui pourraient être utiles et nécessaires pour la préparation de leurs offres en conséquence.

Cette visite sera organisée conjointement avec la Société des Ciments de Hamma Bouziane et sera sanctionnée **par un PV de visite signé contradictoirement.**

S. C. H. B.
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Marchés

NB : Pour l'organisation des visites, le soumissionnaire peut contacter le Département Production de la SCHB par :

- ✓ Fax : 213 (031) 90 66 23
- ✓ Tél. : 213 (031) 90 68 45 / 213 (031) 90 66 37
- ✓ E-mail : contacts.schbunite@gica.dz

ARTICLE 10 : GARANTIES

10.1 GARANTIES FINANCIERES :

Pour le soumissionnaire retenu : Une retenue de garantie de Dix (10) % est opérée du montant de chaque facture présentée pour paiement, libérable après la réception définitive.

10.2 GARANTIES TECHNIQUE :

Délai de garantie :

Le délai de garantie est fixé à trois (03) mois à compter de la date de mise en service.

Garanties techniques :

Le soumissionnaire retenu dans le cadre de cette soumission, garantit la prestation contre tout vice dans l'exécution de l'opération, Il remédiera dans les délais qui lui sont impartis et à ses frais, toute partie des prestations non conformes durant la période de garantie.

Société des Ciments de Hamma Bouziane

- SCHB -

Comité AD - HOC

ARTICLE 11 : RECEPTION PROVISOIRE

La Réception Provisoire doit intervenir à la fin des travaux sanctionné par un procès-verbal signés par les deux parties et qui marque le début de la période de garantie.

Durant cette période le soumissionnaire retenu s'engage à remédier à ses frais à toute défectuosité ou manquement constatés par rapport à ses obligations contractuelles.

ARTICLE 12 : RECEPTION DEFINITIVE

La réception définitive a pour objet de constater que toutes les réserves formulées pendant la période de garantie ont été intégralement levées, sera prononcée à l'issu de l'expiration de la période de garantie si aucune réserve ne subsiste.

*S. C. H. B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Marchés*

La réception définitive est consignée par un procès-verbal dument signé par les deux parties. Cette réception entraine la libération de la retenue de garantie et de bonne exécution.

ARTICLE 13 : PENALITE DE RETARD

Lorsque les délais de réalisation sont dépassés du fait du soumissionnaire retenu, celui-ci encourt une pénalité de retard égale à un pour cent (01%) par jour du montant total de la prestation, dans la limite de 05% du montant du marché.

Société des Ciments de Hamma Bouziane

- SCHB -

Comité AD - HOC

ARTICLE 14 : MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement se fera à la fin des travaux par virement bancaire contre une retenue de garantie de 10% libérable à la réception définitive.

Sur présentation des documents suivants: factures, attachements et PV de réception provisoire signés par les deux parties.

ARTICLE 15 : IMPOTS ET TAXES

Chacune des deux parties s'acquittera des impôts, droits et taxes exigibles au titre du contrat qui sera élaboré suite au présent cahier des charges.

ARTICLE 16 : REGLEMENT DES LITIGES

Tous litiges pouvant survenir entre les deux parties, seront réglés à l'amiable. Au cas où il serait impossible de parvenir à un accord à l'amiable, les deux parties conviennent que le différend découlant sera traité devant le tribunal de Constantine.

ARTICLE 17 : FORCE MAJEURE

On entend par force majeure, pour l'exécution du contrat, tout acte ou événement imprévisible, irrésistible, hors du contrôle des deux parties cet acte ou événement à une incidence directe sur l'exécution du contrat, mais non limités à guerre ou hostilité, émeute, ou affrontement civil, tremblement de terre, inondation, tempête, foudre, intempérie ou catastrophe naturelle, interruption dans les transport et moyens de communication, acte de l'autorité publique, accident, incendie, explosion, grève, lock-out ou acte concerté des employés (sauf dans le cas ou la partie qui invoque le cas de force majeur a le pouvoir de l'éviter).

En conséquence ne constitue pas un cas de force majeur au sens du présent contrat, tout acte ou événement dont il aurait été possible de prévoir la réalisation et de se prémunir contre ses conséquences en faisant preuve d'une diligence raisonnable.

S. C. H. B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Marchés

Au cas où interviendrait un événement qui constituerait un cas de force majeure, les obligations de l'une ou des deux parties affectées par force majeure seraient prorogées automatiquement d'une durée égale au retard entraîné par la survenance du cas de force majeure, il est entendu que cette prorogation n'entraînera pas pénalité et ne mettra pas en cause la responsabilité de la partie empêchée.

La partie qui invoque un cas de force majeure devra, aussitôt après la survenance d'un cas de force majeure adresser une notification expresse à l'autre partie, cette notification devra être accompagnée de toutes les informations circonstanciées utiles et intervenir dans les quinze (15) jours calendaires. Tout retard pour ces cas de force majeure, non notifié dans les conditions et formes ci-dessus, ne sera en aucune façon retenu pour le décompte du délai contractuel. Dans tous les cas, la partie concernée devra prendre toutes dispositions utiles pour assurer, dans les plus brefs délais, la reprise normale de l'exécution des obligations affectées par le cas de force majeure. Le débiteur retardé dans l'exécution de prestation par un cas de force majeure fera son possible après la disparition de celui-ci pour réduire ou en effacer les conséquences qui en résulteraient dans le planning contractuel.

ARTICLE 18 : CONSISTANCE DE LA SOUMISSION

La soumission en un seul exemplaire original doit renfermer deux enveloppes N°1 et N°2 et devra être accompagnée des pièces exigibles et présentée dans les conditions décrites ci-dessous :

18.1 L'enveloppe N°1« offre technique » doit renfermer les documents suivants :

- La déclaration à souscrire (selon modèle joint en annexe)
- La déclaration de probité (selon modèle joint en annexe)
- Tous les documents justifiant la qualification du soumissionnaire ainsi que ses références et aptitudes professionnelles (prestations similaires en cours d'exécution ou exécutées au cours des dernières années en indiquant les périodes et les clients, autres..).
- Les documents sociétaires des candidats :
 - Copie du registre de commerce (électronique) visé par CNRC,
 - Copie de l'attestation d'activité,
 - Copie le NIF électronique et le NIS
 - Copie statuts à jour,
 - Copie de l'attestation C20,
 - Copie des attestations de mise à jour CNAS, CASNOS et CACOBATPH,
 - Références bancaires,

Société des Ciments de Hamma Bouziane

- SCHB -

Comité AD - HOC

S. C. H. B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Marchés

- Extrait de rôle,
- Copie des bilans financiers certifiés (trois derniers exercices),
- L'extrait du casier judiciaire du soumissionnaire lorsqu'il s'agit d'une personne physique, ou du gérant ou représentant légal de l'entreprise lorsqu'il s'agit d'une société.
- Une copie du pouvoir autorisant le signataire de la lettre de soumission à engager le soumissionnaire dans le cas où le signataire n'est pas le responsable statutaire (selon modèle joint en annexe).
- Une copie du cahier des charges comportant le cachet humide de la société contractante paraphée par le soumissionnaire sur chaque page et signé par le soumissionnaire, portant dans sa dernière page la mention **lu et accepté**,
- Une copie de la quittance de paiement du retrait du cahier des charges.
- L'offre technique proprement dite établie conformément au cahier des charges.
- La fiche d'identification du soumissionnaire (selon modèle joint en annexe)
- Liste des moyens humains et matériels (avec documents justificatifs).
- PV de visite des lieux.

18.2 L'enveloppe N°2 « Offre financière » doit renfermer les documents suivants :

- La lettre de soumission, renseignée, signée et portant le cachet humide (selon modèle joint en annexe),
- l'offre comprenant le bordereau des prix unitaires établie selon les exigences du cahier des charges (selon modèle joint en annexe),

NB/ Les prix sont fermes, non révisables, non actualisables et non négociables pendant toute la durée de la convention.

Les deux enveloppes ci-dessus doivent être fermées, séparées et placées dans un PLI STRICTEMENT anonyme dûment fermé et ne portant que la mention :

**AONR N° 06 /SCM/SCHB/ 2021
- NE PAS OUVRIR -**

Toute indication sur le pli anonyme permettant l'identification du soumissionnaire entraînera automatiquement le rejet de la soumission.

Ces offres doivent être déposées, à l'adresse suivante :

S. C. H. B
Direction Générale
Bureau de la Commission
des Marchés

Société des Ciments de Hamma Bouziane
- SCHB -
Comité AD - HOC

SECRETARIAT DE LA COMMISSION DES MARCHES
SOCIETE DES CIMENTS DE HAMMA BOUZIANE
EPE/SPA SCHB
Zone industrielle LE RHUMEL-BOUSSOUF - CONSTANTINE

Aucun pli ne devra être transmis par voie postale sous quelque forme que ce soit.

ARTICLE 19 : RETRAIT DU CAHIER DES CHARGES.

Le retrait du présent cahier des charges se fera auprès du secrétariat des marchés de la Société des Ciments de Hamma Bouziane, par le soumissionnaire ou son représentant dûment mandaté, contre le paiement d'une somme de vingt mille dinars (20 000,00 DA).

Le soumissionnaire ou son mandataire doit mentionner lors du retrait du cahier des charges les informations suivantes:

Raison sociale :.....
Nom et prénom du soumissionnaire/ mandataire :.....
Adresse :.....
Adresse E-mail:
Numéro de téléphone :.....
Numéro de fax :.....

ARTICLE 20 : ECLAIRCISSEMENT AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES.

Tout soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur le dossier d'appel d'offres peut introduire une demande au client, par écrit, envoyée à la Direction générale (secrétariat des marchés) au plus tard sept jours avant la date limite de remise des offres, Le client répondra par écrit, dans un délai de trois jours.

La réponse doit être communiquée à tous les soumissionnaires

- ✓ Fax : 213 (031) 60 65 39
- ✓ Tél. : 213 (031) 60 65 43
- ✓ E-mail : contacts.schbdg@gica.dz

Société des Ciments de Hamma Bouziane
- SCHB -
Comité AD - HOC

ARTICLE 21 : DELAIS DE REMISE DES OFFRES ET OUVERTURE DES PLIS.

Les soumissions doivent être déposées au plus tard à dix heures (10 h 00'), vingt un (21) jours calendaires à compter de la date de la première parution de l'avis d'appel d'offres dans la presse nationale et /ou le BOMOP. Dépassé ce délai, toute soumission sera automatiquement irrecevable.

S. C. H. B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Marchés

L'ouverture des plis, se fera au siège de la SCHB Zone Industrielle Rhumel, Boussouf – Constantine- Algérie le même jour de la date limite de la remise des offres, à 11 heures, en présence d'un huissier de justice éventuellement et des soumissionnaires ou leurs représentant dûment mandaté.

Si ce jour coïncide avec un jour de repos légal ou férié, la date limite de remise des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de cent vingt (120) jours, après la date limite de réception des offres.

NB : Les représentants des soumissionnaires doivent être munis de délégation de pouvoir pour assister à l'ouverture des plis.

ARTICLE 22 : DOCUMENTS DE RECEVABILITE.

1. Lettre de soumission renseignée, signée et portant le cachet humide.
2. Déclaration à souscrire.
3. Copie du cahier des charges comportant le cachet humide de la société contractante paraphée par le soumissionnaire sur chaque page, portant dans sa dernière page la mention lu et accepté et signé par le soumissionnaire.
4. l'offre proprement dite.

ARTICLE 23 : CRITERES D'EVALUATION ET DE CHOIX.

Le choix du partenaire cocontractant du présent appel d'offres se fera sur la base des critères ci-après :

Société des Ciments de Hamma Bouziane

- SCHB -

Comité AD - HOC

Offre technique (NT) :(35 points)

- Conformité au cahier des charges (05 points)
- Les moyens humains et matériels nécessaires pour cette prestation (15 points).
- Les références professionnelles dans les cimenteries (15 points).

Le soumissionnaire sera éliminé si son offre technique totalise un nombre de point inférieur à 25 points.

Offre financière (NF) :(65 points)

- Prix unitaires proposés (65 points)

S. C. H. B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Marchés

Seules les offres financières, des soumissionnaires dont les offres techniquement retenues, seront traitées par la commission d'évaluation des offres.

La Note Globale (NG):

$$NG = NT + NF$$

Société des Ciments de Hamma Bouziane

- SCHB -

Comité AD - HOC

Le soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note globale (NG) sera retenue.

Il est à préciser qu'aucune négociation avec les soumissionnaires n'est autorisée après l'ouverture des plis et durant l'évaluation des offres pour le choix du soumissionnaire retenu.

ARTICLE 24 : ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES.

En cas de situation exceptionnelle d'annulation, le client peut procéder à mettre terme au processus de l'appel d'offre, les soumissionnaires ne peuvent prétendre en aucune réparation de quelque nature qu'elle soit.

Le soumissionnaire ne peut prétendre à aucune indemnité dans le cas d'infructuosité où son offre ne sera pas retenue ou si l'opération est annulée.

ARTICLE 25 : ATTRIBUTION PROVISOIRE.

Un avis d'attribution provisoire du marché sera publié. Cet avis comportera les informations nécessaires ayant motivées l'attribution.

Le soumissionnaire retenu pourra être éventuellement " invité " à négocier les termes du contrat.

ARTICLE 26 : POSSIBILITE D'INTRODUIRE DES RECOURS.

Tout soumissionnaire qui conteste ce choix peut introduire un recours auprès du secrétariat des marchés de la SCHB dans un délai de 10 jours à compter de la première parution de L'avis d'attribution provisoire dans la presse nationale et /ou le BOMOP.

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

S. C. H. B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Marchés

ARTICLE 27 : ATTRIBUTION DEFINITIVE DU MARCHE.

L'attribution définitive du marché est notifiée par écrit au soumissionnaire retenu avant l'expiration du délai de validité de l'offre.

A.....Le.....

LU ET ACCEPTE

(Nom, Qualité du signataire)

(Cachet de la société)

S. C. H. B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Marchés

Société des Ciments de Hamma Bouziane

- SCHB -

Comité AD - HOC

B/ SPECIFICATIONS TECHNIQUES

Société des Ciments de Hamma Bouziane

- SCHB -

Comité AD - HOC

1/ Conditions générales

Les conditions générales de déroulement de la prestation sont :

- ✓ Préparation et organisation du travail en poste (3x8) et/ou (2X12).
- ✓ utilisation de matériels spécifiques de démolition, manutention, outillages et appareillages électriques ou pneumatiques (scie, malaxeur, compresseur, chariot élévateur, etc.)
- ✓ interventions en hauteur et/ou dans des ambiances chaudes.
- ✓ travail en site occupé en Co-activité avec d'autres services d'entretien.
- ✓ communication avec d'autres intervenants.

NB : D'une manière générale les travaux de fumisterie seront exécutés sur la base d'un schéma directeur de briquetage, bétonnage établi par le client, et conformément à ses directives.

2/Moyens humains et matériels

Au plan des moyens humains, il sera exigé un nombre suffisant de maçons manœuvres et soudeurs, pour le lancement et la réalisation des travaux simultanément au niveau des sites (tour pré chauffeur, four, refroidisseur, tuyère et foyers auxiliaires).

Au plan des moyens matériels à la charge du soumissionnaire, il est exigé la mise à disposition de :

- Matériel adapté pour échafaudage (tubes, colliers, planches, etc.)
- Chariot élévateur de taille appropriée pour manutention des réfractaires (y compris dans le four)
 - Chargeur de taille appropriée pour évacuation de la brique du four
- Pelles et brouettes en nombre suffisant
- Marteaux piqueurs

D'une manière générale tous les moyens (de démolition, d'évacuation, de manutention, de nettoyage et de soudure) de nature à permettre la réalisation des travaux de qualité et dans les délais.

Ce matériel doit être en bon état de fonctionnement, de présentation et d'entretien.

S. C. H. B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Marchés

- ❖ Le soumissionnaire devra soumettre pour étude et évaluation une liste des moyens humains (la fourniture d'une liste nominative pour les maçons sera positivement appréciée) et matériels (à préciser moyens propres) qui seraient mis en œuvre dans le cadre de l'exécution des prestations objet du présent appel d'offres.

Société des Ciments de Hamma Bouziane

- SCHB -

Comité AD - HOC

3/ Modalités d'intervention

Dans le cadre de cette prestation, le soumissionnaire sera appelé pour des interventions lors des arrêts programmés pour entretien préventif des installations, cependant, il peut être aussi sollicité, en urgence, selon les besoins, à effectuer des travaux spécifiques de réparation (« plaquage briques », réfection béton, etc..) d'une partie des installations concernées.

Le soumissionnaire précisera pour ce point - appel en urgence - le délai de réponse (temps nécessaire pour la mise à disposition d'une équipe d'intervention totalement opérationnelle).

Les arrêts programmés (nombre, périodes et durées prévisionnels) seront communiqués au soumissionnaire retenu sans engagement de la part du client. Le soumissionnaire sera tenu de s'adapter à toute modification de ces données.

Le soumissionnaire devra assurer l'exécution des travaux en continu, en trois postes (3x8) ou en (2X12), durant toute la période d'intervention.

La soumission sera présentée selon le bordereau des prix unitaires donné ci-après

et devra prendre en compte ce qui suit:

- * Le soumissionnaire indiquera dans le bordereau des prix, les tarifs unitaires qu'il propose, en respectant la décomposition du tableau de prix fourni et en renseignant chaque item.

- * Les prix unitaires des prestations doivent intégrer tous les frais afférents à la bonne exécution des prestations notamment ceux de mise à disposition des moyens matériels indispensables.

A cet effet, le soumissionnaire est réputé avoir pris connaissance de tous les éléments susceptibles d'influer sur sa proposition (nature des travaux,

S. C. H. B.
Direction Générale
Comité de la Commission

des lieux, des moyens humains et matériels à mettre en œuvre, conditions d'intervention, etc.)

* L'application des prix unitaires aux quantités réellement exécutées lors des interventions à mettre en œuvre, servira à la détermination du prix global de chaque intervention.

Société des Ciments de Hamma Bouziane

- SCHB -

Comité AD - HOC

S. C. H. B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Marchés

C) ANNEXES

Annexe 1

BORDEREAU DES PRIX

Société des Ciments de Hamma Bouziane

- SCIB -

Comité AD - HOC

Cimenterie de Hamma- Bouziane

Cahier de charges prestation de fumisterie

Bordereau des prix

Travaux de fumisterie tour préchauffage

N°	Désignation Opération	Unité	Prix Unitaires (DA en HT)
0 1	Briquetage toits cyclones et parois	m ²	
0 2	Bétonnage cyclones avec démolition	tonne	
0 3	Bétonnage cyclones sans démolition	tonne	
0 4	Pose échafaudage cyclones tour échangeur	unité	
0 5	Briquetage gaine gaz tour échangeur	m ²	
0 6	Pose échafaudage gaine gaz tour échangeur	unité	
0 7	Briquetage boite à fumées	m ²	
0 8	Bétonnage boite à fumées et cône d'entrée avec démolition	tonne	
0 9	Bétonnage boite à fumées et cône d'entrée sans démolition	tonne	
10	Pose échafaudage Boite à fumées	unité	
11	Nettoyage concrétions gaines matière et cyclones	m ²	
12	Soudure picots	unité	

Visa Soumissionnaire

S. C. H. B.
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
Marchés

Annexe 2

BORDEREAU DES PRIX

Société des Ciments de Hamma Bouziane

- SCHB -

Comité AD - HOC

Cimenterie de Hamma- Bouziane

Cahier de charges prestation de fumisterie

Bordereau des prix

Travaux de fumisterie four

N°	Désignation Opérations	Unité	Prix Unitaires (DA en HT)
0 1	Décroubage et évacuation	ml	
0 2	Débriquetage et évacuation	ml	
0 3	Briquetage four	ml	
0 4	Plaquage (réparation)	m ²	
05	Bétonnage tuyère avec Démolition	tonne	
06	Bétonnage tuyère sans démolition	tonne	
07	Bétonnage foyers auxiliaires avec démolition	tonne	
08	Bétonnage foyers auxiliaires sans démolition	tonne	
9	Bétonnage voute entrée Four avec démolition	tonne	
10	Bétonnage voute entrée Four sans démolition	tonne	
11	Bétonnage jetée Four avec démolition	tonne	
12	Bétonnage jetée Four sans démolition	tonne	
13	Soudure picots	unité	

Visa Soumissionnaire

S. C. H. B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Marchés

Annexe 3

BORDEREAU DES PRIX

Société des Ciments de Hamma Bouziane

- SCHIB -

Comité AD - HOC

Cimenterie de Hamma- Bouziane

Cahier de charges prestation de fumisterie

Bordereau des prix

Travaux de fumisterie refroidisseur IKN

N°	Désignation Opérations	Unité	Prix Unitaires (DA en HT)
1	Bétonnage capot de chauffe sans démolition	Tonne	
2	Bétonnage capot de chauffe avec démolition	Tonne	
3	Pose échafaudage capot de chauffe	unité	
4	Bétonnage porte four sans démolition	Tonne	
5	Bétonnage porte four avec démolition	Tonne	
7	Briquetage porte four	m2	
8	Bétonnage murs refroidisseur	Tonne	
9	Bétonnage toiture refroidisseur	Tonne	
10	Bétonnage kids refroidisseur	Tonne	
11	Pose échafaudage murs refroidisseur	unité	
12	Bétonnage nosering	Tonne	
13	Bétonnage voute refroidisseur avec démolition	Tonne	
14	Bétonnage voute refroidisseur sans démolition	Tonne	
15	Bétonnage gaine d'équilibre Refroidisseur avec démolition	Tonne	
16	Bétonnage gaine d'équilibre Refroidisseur sans démolition	Tonne	
17	Soudure picots	unité	

Visa Soumissionnaire

S. C. H. B
Direction Générale
Secrétariat de la Construction
2008

ANNEXE 4

(Sur papier à en-tête du soumissionnaire)

LETTRE DE SOUMISSION

(Sur papier à en-tête du soumissionnaire)

Je soussigné(e),

Nom et prénom :

Profession.....

Demeurant à :

Agissant au nom et pour le compte de :

Inscrit(e) au registre du commerce, au registre de l'artisanat et des métiers ou autres (à préciser) de :

Après avoir pris connaissance des pièces du projet de marché et après avoir apprécié, à mon point de vue et sous ma responsabilité, la nature et la difficulté des prestations à exécuter :

Remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un détail estimatif, établis conformément aux cadres figurant au dossier du projet de marché.

Me soumetts et m'engage en vers.....

A exécuter les prestations conformément aux conditions du cahier des charges et moyennant la somme de (indiquer le montant du marché en dinars et, le cas échéant, en devises étrangères, en chiffre et en lettre, et en hors taxes et en toutes taxes) :

.....

.....

.....

M'engage à exécuter le marché dans un délai de : (indiquer le délai en chiffre et en lettre) :

Le service contractant se libère des sommes dues, par lui, en faisant donner crédit au compte bancaire ou CCP n°auprès :

Adresse :

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifié, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à.....le.....
(Nom, qualité du signataire et cachet de la société).

NB : En cas de groupement, le chef de file doit mentionner qu'il agit au nom du groupement et préciser la nature du groupement (conjoint ou solidaire).

ANNEXE 5

DECLARATION A SOUSCRIRE

(Sur papier à en-tête du soumissionnaire)

Dénomination de la société :

Ou raison sociale :

Adresse du siège social :

Forme juridique de la société :

Montant du capital social :

Numéro et date d'inscription au registre du commerce :

Wilaya ou seront exécutées les prestations objet du marché:

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du ou des responsables statutaires de la société et des personnes ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché:

Le déclarant atteste que la société est qualifiée et/ou agréée par un organisme spécialisé à cet effet, lorsque cela est prévu par des textes réglementaires :

Dans l'affirmative : (indiquer l'organisme qui à délivrer le document, son numéro, sa date de délivrance et sa date d'expiration) :

Le déclarant atteste que la société à réalisé pendant les trois dernières années un chiffre d'affaires annuel moyen de : (indiquer le montant du chiffre d'affaires en chiffres et en lettres) :

Existe-il des privilèges et nantissement inscrits à l'encontre de l'entreprise au Greffé du tribunal, section commerciale ? :

Dans l'affirmative: (préciser la nature des privilèges et nantissement et identifier le tribunal) :

Le déclarant atteste que la société n'est pas en état de faillite, de liquidation ou de cessation d'activité :

Le déclarant atteste que la société ne fait pas l'objet d'une procédure de déclaration de faillite, de liquidation ou de cessation d'activité :

La société est-elle en état de règlement judiciaire ou de concordat ? :

Dans l'affirmative : (identifier le tribunal et indiquer la date du jugement ou de l'ordonnance, dans quelles conditions la société est-elle autorisée à poursuivre son activité et le nom et l'adresse du syndic de règlement judiciaire) :

La société fait-t-elle l'objet d'une procédure de règlement judiciaire ou de concordat ? :

Dans l'affirmative : (identifier le tribunal et indiquer la date du jugement ou de l'ordonnance, dans quelles conditions la société est-elle autorisée à poursuivre son activité et le nom et l'adresse du syndic de règlement judiciaire) :

La société a-t-elle été condamnée en application des dispositions de l'ordonnance n° 03-03 du 19 juillet 2003, modifiée et complétée, relative à la concurrence ? :

Dans l'affirmative : (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date de la décision) :

Le déclarant atteste que la société est en règle avec ses obligations fiscales parafiscales et l'obligation de dépôt légal de ses comptes sociaux :

La société s'est rendue coupable de fausses déclarations ? :

Dans l'affirmative : (préciser à quelle occasion, la sanction infligée et sa date) :

La société a-t-elle fait l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée et constatant un délit affectant sa probité professionnelle ? :

Dans l'affirmative : (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date du jugement) :

La société a-t-elle fait l'objet de décision de résiliation aux torts exclusifs, par des maîtres d'ouvrage ? :

Dans l'affirmative : (indiquer les maîtres de l'ouvrage concernés, les motifs de leurs décisions, si il y a eu recours auprès de la commission nationale des marchés compétente, ou de la justice et les décisions ou jugements et leur date) :

La société est-elle inscrite sur la liste des opérateurs économiques interdits de soumissionner aux marchés publics, prévue à l'article 61 du décret présidentiel n° 10-236 du 28 Chaoual 1431 correspondant au 7 octobre 2010, modifié et complété, portant réglementation des marchés publics ? :

Dans l'affirmative : (indiquer l'infraction et la date d'inscription à ce fichier) :

La société est-elle inscrite au fichier national des fraudeurs, auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanières et commerciales ? :

Dans l'affirmative : (préciser l'infraction et la date d'inscription à ce fichier).....

La société a-t-elle été condamnée pour infraction grave à la législation du travail et la sécurité sociale ? :..... Dans l'affirmative : (préciser l'infraction, la condamnation et la date de la décision)

La société, lorsqu'il s'agit de soumissionnaires étrangers, a-t-elle manqué au respect de l'engagement d'investir prévu à l'article 24 du décret présidentiel n° 10-236 du 28 Chaoual 1431 correspondant au 7 octobre 2010, modifié et complété, portant réglementation des marchés publics ? :

Dans l'affirmative : (indiquer le maître de l'ouvrage concerné, l'objet du marché, sa date de signature et de notification et la sanction infligée)

Indiquer le nom, le(s) prénom(s), la qualité, la date et lieu de naissance et la nationalité du signataire de la déclaration :

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Je certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66 - 156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à :le :

(Nom, prénom, qualité du signataire et cachet de la société

NB : en cas de groupement, chaque membre doit fournir sa propre déclaration à souscrire. Le chef de file doit mentionner qu'il agit au nom du groupement et préciser la nature du groupement (conjoint ou solidaire).

S. C. H. B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Marchés

Société des Ciments de Hamma Bouziane
- SCHB -
Comité AD - HOC

ANNEXE 6

DELEGATION DE POUVOIR

Je Soussigné (Nom, Prénom, Fonction).....

De la société :

Forme juridique de la Société :

Au capital social de : (Montant du Capital)

Adresse du Siège Social.....

Agissant en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par.....

En date du :

Avec possibilité de déléguer, donne par la présente, pouvoir à Monsieur,
Madame, (nom et prénom ou nom de la société) :

Négocier et conclure avec SCHB, filiale du Groupe GICA,

Convention de prestation de fumisterie de l'atelier cuisson de la cimenterie de Hamma
Bouziane

En foi de quoi, je délivre la présente attestation pour servir et valoir ce que de
droit.

Fait à.....Le.....
(Nom, Prénom, Fonction, Cachet et Signature)

ANNEXE 7

(Sur papier à en-tête du soumissionnaire)

DECLARATION DE PROBITE

Je soussigné(e)

Nom et prénom :

Agissant au nom et pour le compte de :

Je déclare sur l'honneur que ni moi, ni l'un de mes employés, représentants ou sous traitants, n'avons fait l'objet de poursuites pour corruption ou tentative de corruption d'agents publics.

M'engage à ne recourir à aucun acte ou manœuvre dans le but de faciliter ou de privilégier le traitement de mon offre au détriment de la concurrence loyale.

M'engage à ne pas m'adonner à des actes ou à des manœuvres tendant à promettre d'offrir ou d'accorder à un agent public, directement ou indirectement, soit pour lui-même ou pour une autre entité, une rémunération ou un avantage de quelque nature que ce soit, à l'occasion de la préparation, de la négociation, de la conclusion ou de l'exécution d'un marché, contrat ou avenant.

Déclare avoir pris connaissance que la découverte d'indices de partialité ou de corruption avant, pendant ou après la procédure de conclusion d'un marché, contrat ou avenant constituerait un motif suffisant pour annuler le marché, le contrat ou l'avenant en cause, elle constituerait également un motif suffisant pour prendre toute autre coercitive, pouvant aller jusqu'à l'inscription sur la liste d'interdiction des opérateurs économiques de soumissionner aux marchés publics. La résiliation du marché ou du contrat et/ou l'engagement de poursuites judiciaires.

Je certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66 - 156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à : le :

Le soumissionnaire

(Nom, prénom, qualité du signataire et cachet de la société)

NB : en cas de groupement, chaque membre doit fournir sa propre déclaration de probité. En cas de sous-traitance, chaque sous traitant doit fournir sa propre déclaration de probité.

ANNEXE 8

Société des Ciments de Hamma Bouzian.

- SCHB -

FICHE D'IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE

Comité AD - HOC

Raison sociale.....

Nationalité

Siège et adresse.....

Capital social.....

Nature juridique.....

Date de création.....

Domaine d'activité.....

Résultats financiers (période à définir par la société).....

Fait à :.....le :.....

Le soumissionnaire
(Nom, prénom, qualité du signataire et cachet de la société)

S. C. H. B
Direction Générale
Bureau du Secrétariat de la Commission
des Marchés